

# Règlement RAC 2020 : Le RAC SPORTIF

Du seul fait de son inscription, chaque concurrent s'engage à se soumettre sans condition au règlement suivant :

## **Article 1 : Organisation**

1.1 Le Raid Aventure Commentryen est organisé le samedi **3 octobre 2020** par l'association CAP 03 affiliée à la Fédération Française de Triathlon.

1.2 **Le RAC est un raid multisports d'une distance minimum d'environ 40 km et maximum 66 km avec un dénivelé positif d'environ 1300 m à boucler en 7h00 maximum. Il peut se courir au choix par équipe de 2, 3 ou 4 raiders toujours en course et sans assistance.** Il est composé des activités suivantes : VTT, Trail, Run and Bike, qui s'enchaîneront sous divers formats : orientation (carte IOF, cartes IGN retravaillées, ...), suivi d'itinéraire, road book, section fléchée, ...

1.3 Le RAC est ouvert à toutes les personnes bien entraînées et **nées jusqu'au 31 décembre 2004. La présence d'un équipier majeur est obligatoire dans chaque équipe dont les membres ne peuvent justifier d'une pratique régulière en raid multisport.**

1.4 L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement ou d'annuler certains itinéraires si des cas de force majeure pouvaient mettre en danger l'intégrité physique des coureurs ou si l'équité de la course ne pouvait pas être respectée.

## **Article 2 : Inscriptions**

2.1 Les équipes (hommes, femmes ou mixtes) sont constituées de deux, trois ou quatre équipiers.

2.2 L'inscription de l'équipe se fait obligatoirement en ligne via le site de la FFTRI.

[https://inscriptions-teve.fr/raid-aventure-commentryen-le-rac-2020/select\\_competition](https://inscriptions-teve.fr/raid-aventure-commentryen-le-rac-2020/select_competition)

Elle sera considérée comme définitive après validation de toutes les pièces du dossier d'inscription.

2.3 Le **capitaine** d'équipe est l'**interlocuteur unique** pour l'organisation.

2.4 **Le droit d'inscription s'élève à 25.00€ par équipier**, auxquels il faudra ajouter 2 euros (pass compétition FFTRI) pour tout coureur ne possédant pas de licence compétition FFTRI.

2.5 Majoration de 5,00€ par équipier à compter du 14 septembre 2020.

2.6 Clôture des inscriptions le 29 septembre 2020.

2.7 Pour les non licenciés FFTRI, la production d'un certificat médical original datant de moins d'un an au jour de la course et précisant l'absence de contre-indication à la pratique des activités de raid multisports (ou de tous sports) **"en compétition"** est obligatoire pour être autorisé à prendre le départ de l'épreuve.

2.8 L'organisation décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol du matériel des équipes.

2.9 L'inscription comprend :

Le droit de participer à l'épreuve

Le ravitaillement d'après course

Le carnet de route, les cartes et roadbook (2 par section)

Le prêt d'un doigt Sport-Ident par équipe

Les vestiaires et douches à l'arrivée

Les fournitures diverses : dossards, plaques VTT, résultats, ...

Le dispositif de sécurité sur tout le parcours

## **Article 3 : Assurances**

3.1 Organisation : L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants.

3.2 Concurrents : Nous attirons l'attention des concurrents sur leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident.

## **Article 4 : Sécurité**

5.1 Les règles de sécurité sont celles édictées par la FFTRI.

5.2 L'assistance aux personnes en danger est obligatoire sous peine de disqualification.

5.3 Respect impératif du code de la route sur la totalité du parcours. L'organisation se décharge de toute responsabilité si un coureur enfreint le code de la route ou ne respecte pas les consignes de sécurité de l'organisation.

## **Article 5 : Parcours**

5.1 Sur l'ensemble du parcours les raiders en course doivent valider un maximum de balises à l'aide du doigt sport-Ident.

- 5.2 Toute balise non validée entraînera une pénalité en temps.  
5.3 Une balise obligatoire marquera la fin de chaque section.

#### **Article 6 : Assistance :**

- 6.1 Pour des raisons d'équité, aucune assistance personnelle extérieure n'est admise pour les équipes en course sous peine de disqualification.  
6.2 Les équipes peuvent se porter assistance entre elles.

#### **Article 7 : Chronométrage :**

- 7.1 Le chronométrage sera réalisé à l'aide du système sport-Ident. Chaque équipe aura un doigt SI (capacité 128 temps si le coureur utilise son doigt SI personnel).  
7.2 Le chronomètre sera déclenché au départ du raid et le temps final de l'équipe sera pris au pointage du boîtier Arrivée. Il n'y aura aucun arrêt du chronomètre durant toute l'épreuve.  
7.3 Des portes horaires pourront être mises en place afin de permettre à toutes les équipes de rallier l'arrivée dans les temps limites imposés par l'organisation. En cas de dépassement d'une porte horaire, l'équipe aura une pénalité en temps et devra suivre les consignes de l'organisation pour poursuivre la course.  
7.4 Toutes les balises seront obligatoires. Le temps de course sera majoré en fonction des balises manquantes (valeur temps indiquée pour chaque balise) et des pénalités de dépassement des portes horaires.  
**7.4 bis : Pour les équipes ne souhaitant pas prendre toutes les balises, sur les sections ou cela sera possible, l'itinéraire le plus simple ou le plus court pourra être indiqué par l'organisation afin de faciliter leur progression.**  
7.5 Les temps resteront officiels jusqu'à publication des résultats officiels.

#### **Article 8 : Equipes mixtes**

- 8.1 Afin d'être considérées et classées en tant qu'équipes mixtes, les équipes devront être constituées avec au minimum une équipière féminine.

#### **Article 9 : Matériel obligatoire :**

##### **9.1 Matériel obligatoire par équipier sur l'ensemble du parcours**

- 1 casque VTT norme CE
- 1 réserve d'eau (1l minimum) + vivres de course pour l'intégralité de l'étape
- 1 sifflet
- 1 couverture de survie
- 1 sac à dos
- Dossards visibles
- 1 veste coupe-vent et imperméable

##### **9.2 Matériel obligatoire par équipe sur l'ensemble du parcours**

- 1 téléphone portable chargé, allumé et avec les numéros de sécurité fournis par l'organisation pré enregistrés.
- 1 doigt Sport-Ident 128 tps (fourni par l'organisation ou personnel)
- 1 trousse de secours

##### **9.3 Matériel spécifique à certaines sections**

###### ***Sections VTT :***

- 1 trousse avec matériel de réparation.

##### **9.4 Matériel conseillé**

- 1 porte carte étanche
- 1 porte carte VTT
- 1 boussole

##### **9.5 La liste pourra évoluer en fonction des conditions météo prévues le jour de l'épreuve**

#### **Article 10 : Causes de pénalités ou mise hors course**

- 10.1 Des pénalités en temps pouvant aller jusqu'à la disqualification peuvent être prononcées dans les cas suivants :  
Absence de matériel obligatoire (30 min par pièce manquante)  
Balise non validée (temps suivant la valeur de la balise : indiqué dans le carnet de route)  
Séparation des équipiers (1h00) (tolérance de 30 secondes maxi en cas de contrôle inopiné sur le parcours)  
Non passage de l'ensemble des équipiers à l'emplacement de chaque balise (15' première infraction constatée, 1h00 pour les suivantes).  
Passage sur route ou chemin interdit (2h00)  
Balise de fin de section non validée (valeur de la balise).

Dépassement de porte horaire : saut de la section suivante. Reprise de la course après autorisation de l'organisation avec une pénalité égale à la somme des balises de la section non effectuée.

Non-respect des consignes de sécurité de l'organisation (disqualification)

Non-respect du code de la route (disqualification)

Non-respect des propriétés privées, terrains cultivés, populations locales (disqualification)

Pollution ou dégradation manifeste des sites (disqualification)

Refus de se soumettre à un contrôle anti-dopage (disqualification)

Comportement immoral ou contraire à l'éthique sportive (disqualification)

Non-respect de tout ou partie de ce règlement (disqualification)

### **Article 11 : Classements**

11.1 Trois classements seront établis indépendamment du nombre d'équipiers et selon les catégories suivantes : Homme, Mixte, Féminine.

11.2 Le classement sera établi chronologiquement en fonction du temps final de chaque équipe après prise en compte des pénalités éventuelles.

11.3 Les 3 premières équipes de chaque catégorie seront récompensées.

### **Article 12 : Annulations remboursements**

Seul le forfait d'équipe pour raison médicale (certificat médical faisant foi ou cas de force majeure dûment justifié) fera l'objet d'un remboursement du droit d'inscription avec 25% de frais administratifs retenus sur le coût d'inscription et ce, jusqu'au 29 septembre 2020. Ensuite, aucun remboursement ne sera effectué.

Tant que l'équipe reste constituée d'au moins deux coureurs, elle reste inscrite et ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

**En cas d'annulation de l'épreuve (toujours possible en raison d'une impossibilité d'appliquer strictement les conditions sanitaires en vigueur à la date du 3 octobre), chaque participant déjà inscrit sera remboursé du montant de son inscription à l'exception d'un montant de 4 euros correspondant aux frais de dossier.**

En tout état de cause, l'organisation du RAC reste soumise à l'autorisation des services préfectoraux du département et de la disponibilité des installations sportives de la ville de Commentry.

En fonction des règles sanitaires du moment, le règlement pourra être adapté avec :

Départs échelonnés des équipes

Aucun ravitaillement sur le parcours

Autres mesures imposées par les services préfectoraux

**En tout état de cause, ce sont les directives du GUIDE DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES POUR LA REPRISE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES édité par la FFTRI qui seront mises en place et appliquées.** Ce document est consultable ici :

[https://mcusercontent.com/fa32c5d441f6466fb5c7f4164/files/f4865227-e6b5-4504-be87-](https://mcusercontent.com/fa32c5d441f6466fb5c7f4164/files/f4865227-e6b5-4504-be87-ab2159164262/FFTRI_GUIDE_DES_RECOMMANDATIONS_SANITAIRES_POUR_LA_REPRISE_DES_MANIFESTATIONS_SPORTIVES_vf.pdf)

[ab2159164262/FFTRI\\_GUIDE\\_DES\\_RECOMMANDATIONS\\_SANITAIRES\\_POUR\\_LA\\_REPRISE\\_DES\\_MANIFESTATIONS\\_SPORTIVES\\_vf.pdf](https://mcusercontent.com/fa32c5d441f6466fb5c7f4164/files/f4865227-e6b5-4504-be87-ab2159164262/FFTRI_GUIDE_DES_RECOMMANDATIONS_SANITAIRES_POUR_LA_REPRISE_DES_MANIFESTATIONS_SPORTIVES_vf.pdf)

### **Article 13 : Droit à l'image**

Chaque concurrent s'engage à accorder sans réserve, à l'organisation ou à toute société mandatée par celle-ci, le droit de disposer de leur image à toutes fins promotionnelles ou non, sans aucune forme de rétribution directe ou indirecte.

### **Article 14 : Divers**

En s'inscrivant, les membres de chaque équipe acceptent l'intégralité du règlement du raid.

## TABLEAU RECAPITULATIF RAC 2020

Epreuves	Disciplines	Distance totale et Dénivelé	Nombre de sections	Inscriptions <a href="https://inscriptions-teve.fr/raid-aventure-commentryen-le-rac-2020/select_competition">https://inscriptions-teve.fr/raid-aventure-commentryen-le-rac-2020/select_competition</a>	Durée d'effort
<p style="text-align: center;"><b>RAC</b> (5 pour raiders nés jusqu'au 31 décembre 2004) Par équipe de 2,3 ou 4. Si équipe de débutants, l'un au moins des équipiers devra être majeur</p> <p style="text-align: center;">200 raiders maxi</p>	<p style="text-align: center;">Prologue puis, CO urbaine, VTT SI, Run and Bike, VTT, Trail, VTT'O, CO</p> <p style="text-align: center;">Ravitaillement à l'arrivée</p>	<p style="text-align: center;">De 40 à 66 km D+ : env 1300 m</p>	<p style="text-align: center;">Prologue + 7 sections</p> <p style="text-align: center;"><b>Départ : 12h30</b></p>	<p>25,00€ par coureur (+2,00€ de pass compétition pour les non licenciés FFTRI compétition)</p> <p>Majoration de 5,00€ par équipe à partir du 14 septembre</p> <p>Clôture des inscriptions le 29 septembre 2020</p>	<p style="text-align: center; color: green;">7h00 maxi</p>